

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE  
DE  
SAINT ANDRE D'OLERARGUES  
30330

Commune de Saint André d'Olerargues

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal N° 02-2023

du jeudi 16 mars 2023 à 20 h 30

**Date de la convocation :** vendredi 10 mars 2023**Date d'affichage:** vendredi 10 mars 2023Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10 (Quorum : 6)

Présents : 6

Votants : 9

L'An deux mil vingt-trois et le seize mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, M. Daniel ROUSSEL, M. Bernard SOUFFLET

Procurations : M. Raoul BEHNCKE donne procuration à M. Jean-Marie FERRARI

Mme Béatrice BOUYSSOU donne procuration à Mme Amélie HORN

M. Lionel CHEVALIER donne procuration à Mme Nathalie LACOUSSE

Absents excusés : M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, Mme Annie QUEYRANNE

Secrétaire de séance : M. François BARBE

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2023**

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 23 février 2023 est adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 05-2023**

#### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le maire présente les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 : Communal, Multiple rural et convention de gestion assainissement.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- ✎ **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022, sur le Communal, Multiple rural et Convention de gestion assainissement ;

- ↳ **CERTIFIE** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
- ↳ **AUTORISE** le maire à signer les comptes de gestion 2022.

#### **DELIBERATION N° 06-2023**

##### **AUTORISATION A SIGNER UN MANDAT DE VENTE AVEC DES AGENCES IMMOBILIERES**

---

Vu la délibération N° 37-2021 du 14 décembre 2021 autorisant la mise en vente des parcelles communales Section B Numéro 819 et Section B Numéro 909 situées au quartier des Fabrègues, Madame le Maire propose de faire appel à un agent immobilier en vue de faciliter la vente, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix :

- ↳ **AUTORISE** Madame le Maire à signer des mandats de vente, sans exclusivité, avec des agences immobilières pour la vente des biens sus-désignés.

##### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNAL**

---

Le quorum n'étant pas atteint pour soumettre cette proposition de vote au Conseil municipal, la question est ajournée.

##### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023**

---

Sans le vote du compte administratif, cette proposition de vote ne peut pas être soumise au Conseil municipal et est, par conséquent, ajournée.

##### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - MULTIPLE RURAL**

---

Le quorum n'étant pas atteint pour soumettre cette proposition de vote au Conseil municipal, la question est ajournée.

##### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF MULTIPLE RURAL 2023**

---

Sans le vote du compte administratif, cette proposition de vote ne peut pas être soumise au Conseil municipal et est, par conséquent, ajournée.

##### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT**

---

Le quorum n'étant pas atteint pour soumettre cette proposition de vote au Conseil municipal, la question est ajournée.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

---

- Présentation des derniers dossiers d'urbanisme.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire  
Nathalie LACOUSSE



Le secrétaire de séance  
François BARBE



Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE  
DE  
SAINT ANDRE D'OLERARGUES  
30330

**Commune de Saint André d'Olerargues**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la séance du Conseil Municipal N° 02-2023**  
**du Jeudi 16 mars 2023 à 20 h 30**

**Date de la convocation :** vendredi 10 mars 2023  
**Date d'affichage:** vendredi 10 mars 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10 (Quorum : 6)

Présents : 6

Votants : 9

L'An deux mil vingt-trois et le seize mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, M. Daniel ROUSSEL, M. Bernard SOUFFLET

Procurations : M. Raoul BEHNCKE donne procuration à M. Jean-Marie FERRARI  
Mme Béatrice BOUYSSOU donne procuration à Mme Amélie HORN  
M. Lionel CHEVALIER donne procuration à Mme Nathalie LACOUSSE

Absents excusés : M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, Mme Annie QUEYRANNE

Secrétaire de séance : M. François BARBE

Délibérations adoptées :

N° 05-2023 : **Approbation des comptes de gestion 2022**

N° 06-2023 : **Autorisation à signer un mandat de vente avec des agences immobilières**

Le maire  
Nathalie LACOUSSE

Le secrétaire de séance  
François BARBE

